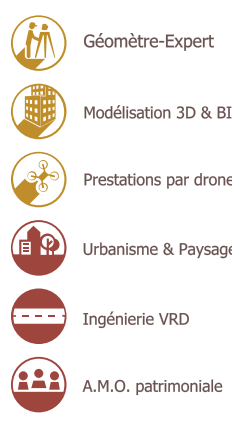


PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL



Agence de MONTAUBAN
60 Impasse de Belfort
81000 MONTAUBAN Cedex
Tél 05 63 66 44 22

Agence de GRENADE
1189 Rue des Pyrénées - BP 3
31030 GRENADE-CEDEX
Tél 05 63 62 62 76

contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu

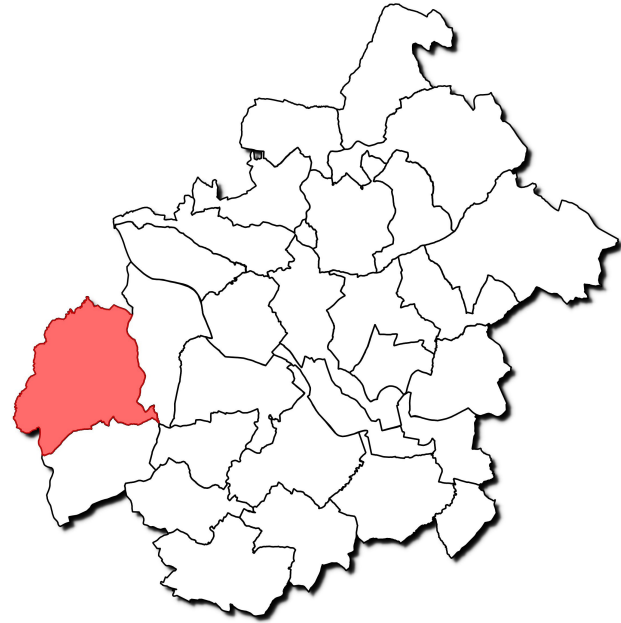


Planche 2/2

Echelle : 1/5000

«Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023

Liste des bâtiments pouvant faire l'objet
d'un changement de destination

N°	Lieu-Dit	Référence cadastrale
01	CABIE	ZH0213
02	CABIE	ZH0213
03	LAUZE	ZY0035
04	VIGNES DE LAPUJADE	ZW0035
05	SAZY	ZO0067
06	TALUTINETS-SUD	ZM0023
07	ROC-EST	ZP0012
08	LAPUJADE-NORD	ZX0028
09	LAUZE	ZY0035
10	LAUZE	ZY0035
11	LA BLUMASSE	ZX0016
12	LAGARDEL	ZY0017

Liste des éléments du patrimoine à
préserver selon les dispositions du
code de l'urbanisme

N°	Lieu-Dit	Référence cadastrale
01	GRANDE BORDE	ZH0016
02	VILLE	0A1095
03	TAMAN	2N0163
04	TAMAN	2N0163
05	SOURSOL	ZV0056

Liste des emplacements réservés

N°	Objet	Bénéficiaire	Surface
10	Projet de lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax et ses aménagements connexes	SNCF Réseau	3948339

Zonage

Zones Urbaines et à urbaniser mixtes

UA : Zone urbaine de centre bourg

UB : Zone urbaine résidentielle

UC : Zone urbaine résidentielle moins dense

UJ : Zone urbaine destinée aux jardins

1AU : Zone à urbaniser liée à de l'habitat

2AU : Zone à urbaniser fermée

Zone urbaine liée aux équipements

UE : Zone urbaine destinée à des équipements

Zones urbaines et à urbaniser liées aux activités économiques

UEr : Zone urbaine liée à la production d'énergie renouvelable

UXa : Secteur économique lié à des activités artisanales dans un tissu urbain

UXc : Secteur économique lié à des activités à vocation commerciale

UXi : Secteur économique lié aux zones d'activités

Zone à urbaniser à vocation économique

1AUXa : Secteur à urbaniser à vocation économique lié à

des activités artisanales

1AUXi : Secteur à urbaniser lié à

des zones d'activités

2AUX : Zone à urbaniser fermée à vocation économique

Zones Urbaines et à urbaniser liées aux activités touristiques

UT : Zone urbaine-touristique

1AUT : Zone à urbaniser liée à une activité touristique

2AUT : Zone à urbaniser fermée liée à des activités touristiques

Zone Agricole

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à enjeux environnementaux

Aic : Secteur agricole correspondant à un équipement d'intérêt général

Anc : Secteur agricole non constructible

AX : Zone agricole liée à des activités artisanales

AXa : Secteur agricole lié à des activités artisanales nécessitant une règle

spécifique

Zone Naturelle

N : Zone naturelle

Nc : Secteur de carrière

Ne : Secteur naturel à enjeux environnementaux

NL : Zone naturelle de loisirs

NT : Zone naturelle touristique

NTa : Secteur naturel touristique de Spasels

NTC : Secteur naturel touristique de la Garenne

Autres informations

ES : Espaces soumis à une Orientation d'Aménagement

et de Programmation

ESB : Espaces boisés classés à préserver selon l'article L113-1

du code de l'urbanisme

ESCS : Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour

des raisons de pollution du sol

ESPR : Périmètre soumis à un emplacement réservé

ESPB : Patrimoine bâti présentant un intérêt paysager à préserver

selon les dispositions de l'article L151-19 du code

de l'urbanisme

ESPE : Eléments du paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique

selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

ESZH : Zones Humides à préserver pour des motifs d'ordre écologique

selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

ESIS : Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales,

de risques, d'intérêt général

ESR : Arbre remarquable à préserver selon les dispositions du code

de l'urbanisme

ESPR : Elément du patrimoine à préserver selon les dispositions du

code de l'urbanisme

ESPR : Sentier de randonnée à préserver selon les dispositions

de l'article L.151.38 du Code de l'Urbanisme

ESBL : Boissements linéaires à préserver selon les dispositions

de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

ESLC : Linéaire commercial protégé selon les dispositions de

l'article L.151-16 du code de l'urbanisme

ESB : Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

• Localisation de bâti en attente d'une actualisation cadastrale

Espace soumis à une servitude d'utilité publique

ES : Périmètre Délimité des Abords

Espace soumis au risque d'inondation

PPRI